

Belle famille de soldat

Jourda

Dans les archives départementales numérisées de Haute-Garonne, la copie du livret matricule de **Jourda Laurent**, donne les informations suivantes :

Il est né le 26 novembre 1899 à Cazères (Haute-Garonne), fils de Louis Jourda et de Laffont Bertrande, domiciliés à Cazères.

Lors du conseil de révision de la classe 1919, il a déclaré résider à Toulouse et être menuisier en bâtiment.

Il avait les cheveux noirs, les yeux marron foncé, le front vertical, le nez rectiligne et le visage allongé.

Il mesurait 1.69 m. Il avait un degré d'instruction de 2.

Il a été incorporé à compter du 21 avril 1918, arrivé au corps du 117° régiment d'artillerie d'Agen et soldat de 2° classe le 22 avril 1918.

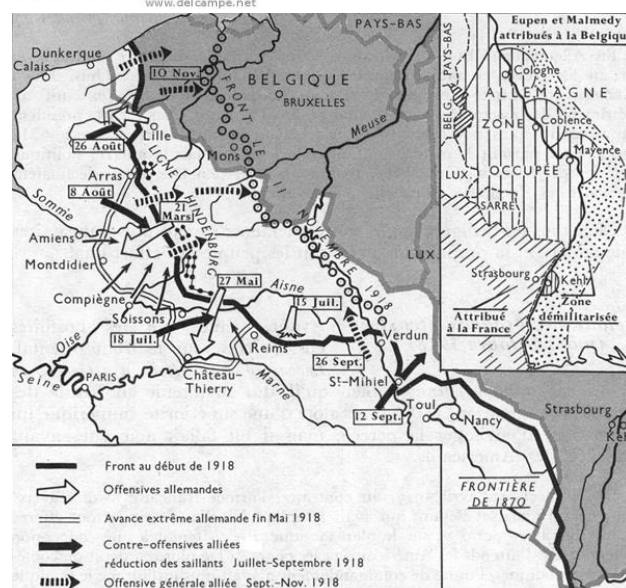
Parti aux armées le 19 août 1918.

Passé au 121° régiment d'artillerie lourde le 23 août 1918.



Le 121° régiment d'artillerie participe aux combats de l'offensive de Champagne en septembre 1918.

Le 1^{er} novembre 1918 est déclenchée la grande offensive franco-américaine à l'Est de Vouziers à laquelle le 121° RA y participe



Passé au 54° régiment d'artillerie le 29 septembre 1919.

Passé au 6° groupe d'artillerie d'Afrique le 1^{er} octobre 1920.

Renvoyé dans ses foyers le 25 mars 1921. Certificat de bonne conduite accordé.

Rappelé à l'activité (article 33 de la loi), arrivé au corps le 5 mai 1921.

Passé au 201° régiment d'artillerie le 6 mai 1921.

Renvoyé dans ses foyers le 7 juin 1921. Réaffecté en gestion au 23° régiment d'artillerie de Toulouse.

Situation de famille : marié.

Passé à la classe de mobilisation 1915 le 30 janvier 1940 (père de deux enfants).

Campagnes : contre l'Allemagne :

Intérieur : du 22.04.1918 au 19.08.1918,

Aux armées : du 20.08.1918 au 23.10.1919.

Occupation : du 24.10.1919 au 25.03.1921 et du 6.05.1921 au 7.06.1921

L'occupation des pays rhénans :

En vertu de la convention d'armistice signée le 11 novembre, les alliés doivent prendre le contrôle d'un certain nombre de têtes de pont en Allemagne même.

L'occupation des pays rhénans, qui va durer, plus de 10 ans, va marquer profondément les esprits aussi bien du côté allié que du côté des populations allemandes.

Après le traité de Versailles qui prévoyait une présence militaire des Français, des Britanniques, des Américains et des Belges sur la rive gauche du Rhin et une partie de la rive droite à partir de janvier 1920 et pour une période de 5 à 15 ans suivant les territoires. Les Français héritaient à la fois de la plus grande des zones d'occupation.

Les effectifs des forces occupantes étaient au nombre de 100 000 dans les territoires rhénans dans les périodes les plus calmes. Ils devaient atteindre à un moment 230 000 hommes.

Lors de l'occupation des Pays Rhénans, le maximum de militaires est atteint en mai 1921 lors de la première occupation, côté rive droite, de Ruhrort, Düsseldorf et Duisburg avec 250 000 soldats dont 210 000 Français.

À l'administration locale du temps de paix se superpose l'autorité des troupes occupantes qui doivent assurer les missions de police (circulation, censure, contrôle et maintien de l'ordre, etc.) au sein de circonscriptions territoriales définies par les armées d'occupation.

